



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'Action Régional d'Occitanie contre le « Crabe bleu »



Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
d'Occitanie

version 2021

Axe I Prévention de l'introduction et de la propagation du crabe bleu

Objectif 1 : Identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes en vue de planifier les actions (niveau inter-régional)

Objectif 2 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation.

- Construire et appliquer un protocole pour identifier les zones d'absence du crabe bleu: ADN environnemental ;
- Inclure le crabe bleu dans les documents de prévention concernant les espèces transportées par les eaux de ballast.

Objectif 3: Renforcer et mettre en œuvre la réglementation (niveau inter-régional).

Axe II Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

Objectif 4 : Intervenir rapidement sur les zones où le crabe bleu est nouvellement détecté.

- Proportionner les efforts selon les zones de gestion : renforcer le réseau de surveillance/ alerte dans la partie Nord de l'Occitanie :
 - Conforter le réseau-sentinelle ;
 - Augmenter la capacité de détection dans cette zone ;
 - Développer des outils de sensibilisation et alerte ;
- Définir un protocole de surveillance standardisé couplé à des interventions rapides dans cette zone en cas d'alerte ;
- Bancariser les données récoltées et diffuser l'information ;
- Animer et coordonner ce système d'alerte et réaction rapide (définition des seuils, identification des chaînes de décision...).

Objectif 5 : Maîtriser le crabe bleu dans les zones où il est largement répandu.

- Proportionner les efforts selon les zones de gestion : augmenter la pression sur l'espèce dans la partie Sud de l'Occitanie ;
 - Cibler les zones de forte présence ;
 - Intensifier la pêche dans ces zones.
- Développer des protocoles de suivi de gestion sous 2 formes :
 - Effet de la pêche sur la densité de crabes (suivi des abondances de crabe sur des zones connues de pêche p. ex.) ;
 - Effet des crabes sur les densités de proie.
- Animer et coordonner un système de prélèvements avec des indicateurs d'efficacité sur les populations de crabe bleu ;
- Rendre soutenable mais non pérenne la valorisation commerciale de l'espèce.

Objectif 6: Gérer et restaurer la faune et les écosystèmes.

- Cartographier les espaces patrimoniaux impactés ou susceptibles de l'être ;
- Identifier et mettre en œuvre des moyens pour mettre en défens les espaces patrimoniaux qui ne sont pas touchés ;
- Protéger les espèces cibles (proies) avant que leur état de conservation ne se dégrade.



Axe III Amélioration et mutualisation des connaissances

Objectif 7 : Renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances

- Améliorer les connaissances sur la reproduction du crabe bleu et ses migrations saisonnières ;
- Améliorer les connaissances sur l'alimentation du crabe bleu.

Objectif 8 : Développer les méthodes et outils de gestion

- Améliorer les moyens de capture de l'espèce ;
 - *Tester des verveux et autres systèmes de capture adaptés ;*
 - *Tester des outils utilisables par des non-professionnels de la pêche (particuliers...) ;*
- Améliorer l'efficacité des captures ;
 - *Adapter les zones de pêche en fonction de la saison ;*
 - *Tester des méthodes de piégeage (appâts...) efficaces en zones peu denses ;*

Axe IV Communication, sensibilisation, mobilisation et formation

Objectif 9 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information.

- Développer les initiatives de capitalisation et mutualisation des données ;
- Intégrer les données dans le SINP ;
- Développer le regroupement d'informations par lagune et par zones de gestion (Via les outils intégrés à la plateforme Osmose notamment) ;
- Partager la cartographie des espaces patrimoniaux impactés avec le réseau de sentinelles ;
- Animer et coordonner les systèmes d'alerte afin d'accroître la vigilance et renforcer si nécessaire les captures dans les zones encore peu touchées par le crabe.

Objectif 10 : Sensibiliser et collaborer avec le grand public, les acteurs économiques et politiques.

- Proposer des éléments de restitution sur les actions menées à destination des acteurs impliqués dans le plan d'action ;
- Proposer des éléments de restitution sur les actions menées à destination du grand public.

Objectif 11 : Former les acteurs socio-économiques, les gestionnaires d'espaces et les scolaires aux invasions biologiques.

- Communiquer sur les invasions biologiques sans déni ni catastrophisme ;
- Développer la valorisation des produits à base de crabe bleu sans l'associer à la culture locale ;

Axe V Gouvernance

Objectif 12 : Animer la stratégie.

- Organiser des journées d'échanges régionales ;
- Animer la plateforme d'échange « Osmose » pour partager des outils collaboratifs ;
- Articuler le travail régional avec les niveaux inter-régionaux et nationaux.



Plan d'Action
Régional d'Occitanie
contre le
« Crabe bleu »



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
d'Occitanie

1 rue de la cité administrative
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
tel 05 61 58 50 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr